

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MON TSAUGEONNAIS**

**PROCES VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU  
Jeudi 28 mars 2019 – 18h30  
Salle de conférence de la CCAVM**

**Ordre du jour**

<b>1</b>	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE .....</b>	<b>3</b>
1.1	CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'IMPLANTATION D'UN NŒUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO) ET UN SOUS-REPARTITEUR OPTIQUE (SRO) .....	3
<b>2</b>	<b>URBANISME .....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESCRIPTION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) DE LA CCAVM – DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION .....	4
<b>3</b>	<b>FINANCES .....</b>	<b>6</b>
3.1	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018.....	6
3.2	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018.....	7
3.3	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL 800-00 .....	7
3.4	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE SPANC 804-00 .....	8
3.5	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE REOM 818-00 .....	9
3.6	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE FERME THERAPEUTIQUE 809-00.....	9
3.7	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE PMS ZI 850-00 .....	10
3.8	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE FRICHE INDUSTRIELLE DE VAILLANT 840-00.....	11
3.9	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE POLE COMMERCIAL D'AUBERIVE 835-00 .....	11
3.10	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE CASERNES GENDARMERIES 864-00 .....	12
3.11	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE PIG 2014-2016 – 815-00.....	13
3.12	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE LA CROIX ROUGE II – 865 00.....	13
3.13	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE FROMAGERIE GERMAIN – 875 00.....	14
3.14	AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET REGIE DES TRANSPORTS SCOLAIRES 810-00.....	15
3.15	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 .....	15
3.16	VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE ANNEE 2019 .....	16
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS.....</b>	<b>17</b>
4.1	CONVENTION D'OBJECTIFS LA GRANDE RECRE .....	17
4.2	ARRIVEE DE MONSIEUR CHARLY VIARD.....	17
<b>5</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>17</b>

5.1	CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DE COURCELLES DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE.....	17
5.2	ÉTUDES ENERGETIQUES ET DIAGNOSTICS.....	17
5.3	ECLAIRAGE DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LONGEAU : .....	17
5.4	REPORT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	17
5.5	DISTRIBUTION DE POUBELLES STANDARDISEES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS NON RECYCLABLES :.....	18
5.6	COMPTES-RENDUS : .....	18
<b>6</b>	<b>POINTS SOULEVES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DES BUDGETS. ....</b>	<b>18</b>
6.1	15 000 €PROVISIONNES AU BUDGET DES TRANSPORTS SCOLAIRES : .....	18
6.2	BUDGET ALLOUE A LA FORMATION DES PERSONNELS : .....	18
6.3	BUDGET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP) EN BAISSSE :.....	19
6.4	HAUSSE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT : .....	19
6.5	HAUSSE DE LA CONTRIBUTION AU SDIS : .....	19
6.6	PETITE CITE DE CARACTERE :.....	20
6.7	AUGMENTATION DU COUT DE L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON FORESTIERE DU CONSERVATOIRE D'INITIATION A LA NATURE (CIN) : .....	20
6.8	IMPLANTATION DU SIEGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARC NATIONAL (EPPN).....	20
6.9	REHABILITATION DU GYMNASSE DE PRAUTHOY : .....	20
6.10	VOTE DES TAUX :.....	21
6.11	VOTE DU BUDGET PRIMITIF : .....	21

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars**, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Michel RABIET, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Etaient présents :** Gilles GOISET, Bernard MEYER, Bernard ODIN, Patrick MIELLE, Yves VAILLANT, Didier SEVRETTE, Nicolas BLET, Achille LOPES, Claude FLAGET, Bernard CHAUDOUET, Sylvie BAUDOT, Michel RENARD, Eric TRIBOULET, Jean-Michel RABIET, Patrice PARISEL, Sonia BIQUET, Jean-Paul ANDRIOT, Régis BIZINGRE, Nicolas HERARD, Thérèse FAIVRE, Gérard PETER, Charles GUENE, Jean-Pierre COUROUX, Philippe RACHET, Patricia ANDRIOT, Pierre DZIEGIEL, Rosa GIRARDOT, Jean-Pierre JAPIOT, Fabrice PETIT, Franck ADAM, Sophie SALIHI, Jérôme BARTHELEMY, Roland MIELLE, Jean-Philippe BECCEGATO, Claire COLLIAT, Jean-Yves GILLET, Gérard MOILLERON, Anne-Cécile DURY, Edmond ROCOPLAN, Anne-Marie JANNAUD, Jean -Pierre GOUSTIAUX, Dominique ROBIN, Joël DEMANGE, Madeleine MARIA, Pierre POINSOT.

**Excusés :** Marie KAMIL (Pouvoir à Thérèse FAIVRE), Claude BLANCHOT, Yveline PERROT (Pouvoir à Anne-Marie JANNAUD), Sylvain DELLA CASA (Pouvoir à Charles GUENE), Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Pierre CARBILLET, Francis THIRION (Pouvoir à Joël DEMANGE), Patrick BERTHELON, Claude PETIT (Pouvoir à Maria MADELEINE), Yves BRESSON (Pouvoir à Dominique ROBIN), Isabelle MIOT (Pouvoir à Rosa GIRARDOT).

En préambule, Monsieur Jean-Michel RABIET informe les conseillers communautaires qu'en l'absence de Monsieur Patrick BERTHELON souffrant, il présidera le conseil communautaire.

Monsieur Yves VAILLANT est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Début de séance : 18h44**

Le quorum étant atteint, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président, après avoir énoncé le nom des conseillers communautaires excusés et excusés ayant donné pouvoir de vote, a soumis au vote le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 février 2019.

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

## **1 DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **1.1 Convention d'occupation pour l'implantation d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) et un Sous-Répartiteur Optique (SRO)**

La société LOSANGE assure pour une durée de 35 ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très Haut Débit, en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 25 Juillet 2017 avec la Région Grand Est.

Le Sous Répartiteur Optique et le Nœud de Raccordement Optique de la commune Le Montsaigeonnais est situé sur le territoire de Prauthoy, le terrain concerné, cadastré AB 469 est propriété de la commune et de la CCAVM.

Il convient de signer une convention tripartite autorisant la société LOSANGE à installer le SRO et le NRO sur ce terrain.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

#### Délibération 18/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- 
- AUTORISE la société LOSANGE à installer le Sous-Répartiteur Optique (SRO) et le Nœud de Raccordement Optique (NRO) sur la parcelle cadastrée AB 469,
  - AUTORISE le Président à signer la convention correspondante et toutes pièces relatives à ce dossier.

## 2 URBANISME

### 2.1 Prescription du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de la CCAVM – Définition des objectifs et des modalités de concertation

Monsieur le Président rappelle que la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE) modifie la procédure d'élaboration des documents de planification de l'affichage publicitaire dans les communes.

Cette réglementation poursuit un objectif de protection du cadre de vie tout en cherchant une adéquation avec le respect de la liberté d'expression, et les réalités économiques de la liberté du commerce et de l'industrie. La réglementation nationale, codifiée au Code de l'Environnement, peut être adaptée à l'échelle locale, dans un sens plus restrictif, par un Règlement Local de Publicité (RLP) qui peut réglementer tout ou partie des supports précités.

Dorénavant les règles d'élaboration du RLP doivent être conformes à celles fixées par le PLU (plan local d'urbanisme) et l'ensemble de la procédure doit être menée à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, la CCAVM compétente en matière de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » est de fait également compétente pour l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), document ayant vocation à couvrir l'intégralité de son territoire, conformément à l'article L. 581-14 du code de l'environnement.

Le RLPi s'élabore selon les mêmes dispositions que le PLU. Aussi, l'élaboration du RLPi et l'élaboration du PLU peuvent faire l'objet d'une procédure coordonnée et d'une même enquête publique. L'élaboration du RLPi sera donc menée simultanément avec l'élaboration du PLU en cours sur la CCAVM.

#### Les motifs et objectifs de l'élaboration d'un RLPi :

La création du futur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne sur le territoire va engendrer une interdiction de toute publicité en cœur de parc et dans l'aire d'adhésion. Le RLPi peut réintroduire la publicité dans l'aire d'adhésion, de manière modérée et dans des secteurs ciblés.

Le RLPi sera un moyen de :

- affirmer l'identité et l'image du territoire pour en améliorer l'attractivité touristique et le bien-être des habitants ;
- limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, notamment le bâti ancien très présent sur le territoire ;
- préserver les espaces peu impactés par la publicité extérieure (monuments historiques, sites classés, sites inscrits, etc.) ;
- réglementer les publicités, enseignes et pré-enseignes pour :
  - o valoriser les parcours et sites touristiques ;
  - o valoriser les principaux centres historiques et patrimoniaux, tels que le village de Montsaugéon, où une labellisation Petite Cité de Caractère est en cours ;
- mettre en place une signalétique adaptée pour mettre en valeur les activités économiques, notamment les petites entreprises ;

- adapter les règles nationales aux caractéristiques du territoire intercommunal et les renforcer, notamment en fixant des règles de densité, de format, d'implantation, de hauteur des dispositifs publicitaires ;
- Améliorer la qualité de ses paysages aux abords des grands axes de circulation très fréquentés qui la traversent, notamment le long de la RD 974 reliant Dijon et Langres ;
- harmoniser la réglementation locale sur l'ensemble du territoire intercommunal pour renforcer son identité, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre d'adhésion du futur parc national ;
- garantir la cohérence entre le RLPi et le PLUi en étant compatible avec les objectifs du PLUiH tels que la détermination des conditions permettant d'assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

#### Les modalités de concertation :

L'élaboration du RLPi étant associée à celle du PLUiH de la CCAVM, les moyens de concertation seront communs aux deux procédures. Les moyens envisagés sont les suivants :

- La mise à disposition du public dans chaque mairie et au siège de la CCAVM d'un dossier lui permettant de prendre connaissance du déroulement des études et de l'avancement du projet, ainsi qu'un registre permettant à chacun de communiquer ses remarques ;
- La mise à disposition du public dans chaque mairie et au siège de la CCAVM du « porter à connaissance des services de l'Etat » ;
- La diffusion d'informations et un registre numérique sur le site internet de la CCAVM ;
- La mise en place d'expositions pour chacun des 5 groupements de communes définies et la mise en place d'un moment de rencontre lors de ces expositions avec la présence des élus concernés et du bureau d'études ;
- Les réunions publiques de présentation du projet de PLUi que le bureau d'études animera dans chacun des 5 groupements de communes définies ;
- Toute autre forme de concertation sera mise en place si cela s'avérait nécessaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5218-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L581-14 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-1 et suivants et R ; 153-1 et suivants ;

Vu le projet de charte du futur parc national des Forêts de Champagne et Bourgogne ;

Vu les statuts et compétences de la CCAVM ;

Vu la délibération de prescription du PLUiH de la CCAVM en date du 29 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable rendu par le bureau communautaire du 11 mars 2019,

Considérant la démarche d'élaboration du PLUiH de la CCAVM,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la CCAVM, pour les motifs exposés ci-dessus,

Considérant les objectifs et les modalités de concertation envisagés,

#### **Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

##### Délibération 19/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

#### **APPROUVE**

- l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi) sur le périmètre de la CCAVM ;
- les objectifs de l'élaboration du RLPi de la CCAVM tels qu'identifiés ci-dessus ;
- les modalités de concertation publique telles que précédemment définies ;

#### **AUTORISE Monsieur le Président à :**

- solliciter de l'État et tout autre organisme une subvention destinée à couvrir les dépenses pour la démarche d'élaboration du RLPi de la CCAVM ;
- signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que conformément aux dispositions de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet de la Haute-Marne,
- Au Président du Conseil Régional Grand Est,
- Au Président du Conseil Départemental de Haute-Marne,
- Aux Maires des communes concernées,
- Au Président de l'établissement public chargé du SCoT,
- Au Président de la chambre de commerce et d'industrie,
- Au Président de la chambre de métiers,
- Au Président de la chambre d'agriculture,
- Au Président du Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne,

PRECISE que, conformément aux dispositions prévues à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- D'un affichage, pendant un mois au siège de l'EPCI et dans les mairies de l'ensemble des communes de la communauté de communes ;
- Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Publié au recueil des actes administratifs.

### 3 FINANCES

#### 3.1 Approbation des comptes de gestion 2018

Vu les comptes de gestion 2018 transmis par le Comptable du Trésor Public,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

*Délibération 20/19*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- APPROUVE les comptes de gestion 2018 suivants :
  - o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
  - o Budget annexe PMS ZI de Prauthoy 850-00
  - o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
  - o Budget annexe REOM 818-00
  - o Budget annexe SPANC 804-00
  - o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
  - o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
  - o Budget annexe Bâtiment relais Auberive 830-00
  - o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
  - o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
  - o Budget annexe PIG 2014-2016 815-00
  - o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00
  - o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
  - o Régie des transports scolaires 810-00
  - o Budget principal CCAVM 800-00
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel RABIET, premier Vice-Président, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.2 Approbation des comptes administratifs 2018

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Michel RABIET quitte la séance et ne participe pas au vote.

Vu les comptes administratifs 2018 de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais, lesquels sont en conformité avec les comptes de gestion 2018 transmis par le Comptable du Trésor Public,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 11 février 2019,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 21/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
50	0	50	0

- APPROUVE les comptes administratifs des budgets suivants :

- o Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00
- o Budget annexe PMS ZI de Prauthoy 850-00
- o Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00
- o Budget annexe REOM 818-00
- o Budget annexe SPANC 804-00
- o Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00
- o Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00
- o Budget annexe Bâtiment relais Auberive 830-00
- o Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00
- o Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00
- o Budget annexe PIG 2014-2016 815-00
- o Budget annexe La Croix Rouge II 865-00
- o Budget annexe Fromagerie Germain 875-00
- o Régie des transports scolaires 810-00
- o Budget principal CCAVM 800-00

- AUTORISE le troisième Vice-Président, Monsieur Yves VAILLANT, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.3 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget principal 800-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget principal 800-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;

	RESULTAT CA	VIREMENT A LA SI	RESULTAT CUMULE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			(budget annexe batiment relais Auberive)					
INVEST	32 668,99 €		34 684,88 €	6 932,91 €	74 286,78 €	699 608,00 € 445 587,00 €	-254 021,00 €	-179 734,22 €
FONCT	2 418 493,96 €	184 040,01 €	-29 747,75 €	713 652,96 €	2918 359,16 €			2 918 359,16 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

Délibération 22/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>							2918 359,16 €
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							179 734,22 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							2738 624,94 €
Total affecté au c/ 1068 :							179 734,22 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<b>Pour information :</b>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							74 286,78 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**3.4 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe SPANC 804-00**

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe SPANC 804-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					0,00 €		
FONCT	16 299,65 €	0,00 €	-1 999,35 €	14 300,30 €			14 300,30 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

Délibération 23/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							14 300,30 €
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							14 300,30 €



- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.5 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe REOM 818-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe REOM 818-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST							
FONCT	3 852,38 €		5 957,79 €	9 810,17 €			9 810,17 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

#### Délibération 24/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							<b>9 810,17 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							<b>9 810,17 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :							- €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.6 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe Ferme Thérapeutique 809-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-39 845,48 €		30 297,67 €	-9 547,81 €	-13 500,00 €	-13 500,00 €	-23 047,81 €
FONCT	107 041,49 €	54 599,48 €	40 611,97 €	93 053,98 €			93 053,98 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

#### Délibération 25/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						<b>93 053,98 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						<b>23 047,81</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>70 006,17 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :						<b>23 047,81 €</b>
<b>DEFCIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						
Déficit à reporter (ligne 002)						
<i>Pour information :</i>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						9 547,81 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.7 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe PMS ZI 850-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe PMS ZI 850-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTION
							DE RESULTAT
INVEST	-40 700,53 €		17 342,52 €	-23 358,01 €	0,00 €		-23 358,01€
					0,00 €		
FONCT	17 342,52 €	17 342,52 €	17 014,87 €	17 014,87 €			17 014,87 €

Vu l'avis de la commission des finances,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 26/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						<b>17 014,87 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						17 014,87
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						<b>17 014,87 €</b>
<b>DEFCIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						
Déficit à reporter (ligne 002)						
<i>Pour information :</i>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						23 358,01 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.8 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe Friche industrielle de Vaillant – 840-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	9 956,48 €		-3 305,87 €	6 650,61 €	-2 800,00 €	-2 800,00€	3 850,61 €
FONCT	-49 111,35 €	0,00 €	-13 497,83 €	-62 609,18 €			-62 609,18 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

*Délibération 27/19*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
<b>DEFCIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							
Déficit à reporter (ligne 002)							<b>62 609,18 €</b>
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							6 650,61 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							

- AUTORISER le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.9 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe Pôle commercial d'Auberive 835-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-19 361,50 €		-4 703,63 €	-24 065,13 €		0,00 €	-24 065,13€
FONCT	-1 259,58 €		974,74 €	-284,84 €			-284,84 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

*Délibération 28/19*

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						- €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						
Déficit à reporter (ligne 002)						<b>284,84 €</b>
<i>Pour information :</i>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						24 065,13 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.10 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe Casernes Gendarmeries 864-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-71 374,44 €		68 245,48 €	-3 128,96 €		0,00 €	-3 128,96 €
FONCT	14 314,49 €	6 374,44 €	18 975,79 €	26 915,84 €			26 915,84 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

Délibération 29/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						<b>26 915,84 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						3 128,96
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>23 786,88 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :						<b>3 128,96 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>						
Déficit à reporter (ligne 002)						
<i>Pour information :</i>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						3 128,96 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.11 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe PIG 2014-2016 – 815-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe PIG 2014-2016 - 815-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	0,00 €			0,00 €		0,00 €	0,00 €
					0,00 €		
FONCT	-23 015,48 €	0,00 €	43 926,89 €	20 911,41 €			20 911,41 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Il est demandé au Conseil Communautaire de :**

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

Délibération 30/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							<b>20 911,41 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							<b>20 911,41 €</b>

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.12 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe La Croix Rouge II – 865 00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe La Croix Rouge II – 865-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-11 309,14 €		-17 577,28 €	-28 886,42 €		0,00 €	-28 886,42 €
FONCT	5 696,85 €	5 696,85 €	23 390,45 €	23 390,45 €			23 390,45 €

Vu l'avis de la commission des finances,

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :**

Délibération 3119

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							<b>23 390,45 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							23 390,45
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							<b>23 390,45 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							
Déficit à reporter (ligne 002)							
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							28 886,42 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.13 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget annexe Fromagerie Germain – 875 00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget annexe Fromagerie Germain 875-00 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

SECTION	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMPTE POUR
				2018			L'AFFECTATION
							DE RESULTAT
INVEST	-808 426,32 €		434 783,70 €	-373 642,62 €	-177 541,00 €	311 446,00 €	-62 196,62 €
					488 987,00 €		
FONCT	-35 030,40 €	0,00 €	25 862,00 €	-9 168,40 €			-9 168,40 €

Vu l'avis de la commission des finances,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 32/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							
<b>Affectation obligatoire :</b>							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							- €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018</b>							
Déficit à reporter (ligne 002)							<b>9 168,40 €</b>
<i>Pour information :</i>							
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)							
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)							373 642,62 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.14 Affectation de résultat de l'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Régie des transports scolaires 810-00

Après avoir entendu le compte administratif 2018 du budget de la régie des transports 810-00 scolaires statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 ;

SECTION	RESULTAT	REPRISE EXCEDENT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESULTAT	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	SMTS	LA SI	L'EXERCICE	CUMULE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2017	SUITE DISSOLUTION		2018	DE L'EXERCICE	2018	REALISER	COMpte POUR
					2018			L'AFFECTATION
								DE RESULTAT
INVEST	234 678,90 €			33 591,75 €	268 270,65 €	0,00 €	0,00 €	268 270,65 €
FONCT	75 753,13 €	6 622,09 €	0,00 €	-18 231,64 €	64 143,58 €	0,00 €		64 143,58 €

Vu l'avis de la commission des finances,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 33/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</b>	<b>2018</b>					<b>64 143,58 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						
						-
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						
						<b>64 143,58 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :						
						- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</b>						
<b>2018</b>						
Déficit à reporter (ligne 002)						
<b>Pour information :</b>						
excédent d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 recettes)						
						268 270,65 €
déficit d'exécution de la section d'investissement (ligne 001 dépenses)						

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### 3.15 Vote des budgets primitifs 2019

Vu la présentation des budgets primitifs 2019,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 11 février et du 18 mars 2019,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 34/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	44	7

- VOTE les budgets primitifs 2019 suivants :

Budget annexe Friche industrielle de Vaillant 840-00	Unanimité
Budget annexe PMS ZI de Prauthoy 850-00	Unanimité
Budget annexe Ferme thérapeutique Saint Broingt les Fosses 809-00	Unanimité
Budget annexe REOM 818-00	Unanimité
Budget annexe SPANC 804-00	Unanimité
Budget annexe ZAE Extension Langres Sud 860-00	Unanimité
Budget annexe ZAE Extension Longeau Sud 870-00	Unanimité
Budget annexe Casernes de Gendarmerie 864-00	Unanimité
Budget annexe Pôle commercial Auberive 835-00	Unanimité
Budget annexe PIG 2014-2016 815-00	Unanimité
Budget annexe La Croix Rouge II 865-00	Unanimité
Budget annexe Fromagerie Germain 875-00	Unanimité
Régie des transports scolaires 810-00	Unanimité
Budget principal CCAVM 800-00	7 abstentions

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### 3.16 Vote des taux de fiscalité locale année 2019

Vu l'exposé du Président, précisant que le budget primitif 2019 ne prévoit pas d'augmentation des taux de fiscalité par rapport à 2018,

#### Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

##### Délibération 35/19

Votants	Contre	Pour	Abstention
51	0	51	0

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2019 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 15,89 %
  - Foncier bâti : 13,16 %
  - Foncier non bâti : 19,07 %
  - CFE : 11,75 %
  - Le taux de la fiscalité professionnelle de zone est fixé à 17,31 %.
- AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.



---

## 4 INFORMATIONS.

### 4.1 Convention d'objectifs La Grande Récré

Suite à une erreur matérielle dans le chiffrage communiqué par l'association la Grande Récré fin 2018, une subvention complémentaire de 20 000 € lui est accordée et inscrite au budget 2019.

### 4.2 Arrivée de Monsieur Charly Viard

Monsieur Charly Viard, recruté par le jury de recrutement réuni le 26 février dernier, prendra ses fonctions de Directeur Général des Services à compter du jeudi 2 mai 2019.

## 5 QUESTIONS DIVERSES

### 5.1 Convention d'objectifs avec la Maison de Courcelles dans le cadre de la restauration collective.

La convention d'objectifs contractualisée avec la Maison de Courcelles pour 75 repas par jour, conformément à la délibération 92/18 adoptée par le conseil communautaire du 25 octobre 2018, a suscité quelques inquiétudes. En effet, le nombre de repas indiqué est susceptible d'évoluer à la hausse. Ce cas de figure a été anticipé par les services de la CCAVM qui ont stipulé dans la convention, qu'un avenant serait établi le cas échéant afin de suivre le nombre réel de repas.

Ladite convention vient d'être signée par le Directeur de la Maison de Courcelles et le premier paiement effectué.

### 5.2 Études énergétiques et diagnostics.

Il est demandé les orientations prises suites à l'étude commandée en 2017 par la CCAVM dans le cadre des réductions de la consommation énergétique définies par le Grenelle de l'environnement.

En premier lieu, ont été décidés des travaux de mise aux normes des ventilations afin de répondre à l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public (ERP), notamment les établissements scolaires. Ces travaux ont un coût relativement élevé, 50 000 € ont été inscrits au budget pour démarrer l'opération.

D'autre part, une étude est menée concernant la régulation, à distance, des chaudières.

### 5.3 Eclairage de la zone d'activités de Longeau :

Il est regretté que la zone d'activités de Longeau sud soit largement éclairée la nuit. Cela constitue une pollution lumineuse regrettable pour la faune et la flore locale. Bien que cette remarque ouvre un vrai débat, il est expliqué que c'est la zone qui est éclairée mais aussi la voie départementale. D'autre part, cet éclairage contribuait aussi à la surveillance des engins de TP utilisés pour les travaux d'aménagement lancés par Madame Védille.

### 5.4 Report de la compétence eau et assainissement collectif

Les communes ont jusqu'au 30 juin 2019, soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe, pour délibérer afin de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence - eau et assainissement collectif - à la communauté de communes.

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, pour le périmètre de la CCAVM, les retours étaient les suivants :

<b>Part des communes ayant délibéré :</b>	<b>43,1%</b>	<b>sur 25 %</b>
<b>Part de la population correspondante :</b>	<b>46,5%</b>	<b>sur 20 %</b>

---

Il est précisé qu'une réflexion devra être menée à l'issue des prochaines élections municipales afin de préparer le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **5.5 Distribution de poubelles standardisées pour la collecte des déchets ménagers non recyclables :**

Dans le cadre de la mise à disposition de containers standardisés pour la collecte des déchets ménagers non recyclables par un représentant du SMICTOM et un élu, il est rappelé que chaque commune devra mettre un local à disposition pour le stockage des containers à distribuer.

#### **5.6 Comptes-rendus :**

Il est demandé, dans la mesure où la charge de travail des agents leur permet, que les comptes-rendus des divers réunions et commissions, soient diffusés plus rapidement.

### **6 POINTS SOULEVES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DES BUDGETS.**

#### **6.1 15 000 € provisionnés au budget des transports scolaires :**

Il s'agit d'une participation au coût du permis D - transport de personnes. Ce dispositif est mis en place pour pallier aux difficultés de recrutements que rencontre la CCAVM.

Par ailleurs, une demande de financement est en cours auprès de la Région Grand Est.

Il est à noter que le budget des transports pâtit de la suppression des bourses de cantine allouées par le Conseil départemental pour compenser la suppression des transports scolaires sur le temps du midi, soit 51 300 €.

#### **6.2 Budget alloué à la formation des personnels :**

La CCAVM s'acquitte d'une cotisation correspondant à 0,9% du traitement brut de chaque agent, soit 10 200 € pour l'année 2018 auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), montant renseigné dans les frais de personnel.

Le CNFPT est la structure référente en matière de formation pour les agents du secteur public, c'est à ce titre que la collectivité privilégie cette organisme.

La rubrique - Formation des agents - du Rapport d'Activités annuel fait état chaque année des actions de formation. Cependant, pour répondre à la demande formulée lors du conseil, un état des formations réalisées en 2018 et prévisionnel 2019 est proposé ci-après :

<b>FORMATION - CA 2018</b>			
<b>Budgets</b>	<b>Actions de formation</b>	<b>Nombre d'agents formés</b>	<b>Nombre de jours</b>
Budget principal	Formations d'intégration	2	10
	Tests préparation concours	3	1,5
	Management d'équipe / Conduite entretien professionnel	8	32,5
	Marchés publics	3	4,5
	Finances	3	6
	Médiathèques	7	25
	Secrétariat de mairie	1	3,5
	RAM	2	7
	Tourisme	1	2
	Techniques administratives (divers)	3	8
	<b>TOTAL Agents formés et jours de formation</b>	<b>33</b>	<b>100</b>
	Cotisation annuelle CNFPT (0,9% salaires bruts)	8 245 €	
	Coût organismes autres	170 €	
<b>TOTAL BUDGET FORMATION 2018</b>	<b>8 415 €</b>		
Régie des Transports	Formation continue Accompagnateurs	14	14
	Formation continue obligatoire Conducteurs	10	50
	<b>TOTAL Agents formés et jours de formation</b>	<b>24</b>	<b>64</b>
	Cotisation annuelle CNFPT (0,9% salaires bruts)	1 952 €	
	Coût organismes autres	6 768 €	
<b>TOTAL BUDGET FORMATION 2018</b>	<b>8 720 €</b>		

<b>FORMATION - BP 2019</b>		
<b>Budgets</b>	<b>Actions de formation</b>	<b>Prévisions</b>
Budget principal	Administration Générale	200 €
	RAM	2 430 €
	Restauration scolaire	2 500 €
	Infrastructures : formation apprenti (sur 2 ans)	4 200 €
	Cotisation annuelle CNFPT (0,9% salaires bruts)	8 528 €
	<b>TOTAL BUDGET FORMATION 2019</b>	<b>17 858 €</b>
Régie des Transports	Formation continue obligatoire Conducteurs (Ch011)	4 400 €
	Participation formation permis D (Ch67)	15 000 €
	Cotisation annuelle CNFPT (0,9% salaires bruts - Ch012)	2 139 €
<b>TOTAL BUDGET FORMATION 2019</b>	<b>21 539 €</b>	

### 6.3 Budget des Délégations de Service Public (DSP) en baisse :

Certains lots initialement gérés en DSP sont désormais contractualisés sous forme de convention d'objectifs, donc de subvention.

### 6.4 Hausse du budget d'investissement :

Il est souligné que le budget d'investissement est en hausse de 500 000 €. C'est principalement le domaine scolaire qui bénéficie de cette augmentation : conventions d'objectifs contractualisées avec les associations, travaux de sécurisation des écoles...

### 6.5 Hausse de la contribution au SDIS :

La hausse de la contribution au SDIS s'élève à 100 000 € lissés sur 5 ans, soit 20 000 € par an. Elle est due à l'instauration d'un nouveau mode de calcul impulsé par les zones urbaines qui jusqu'alors contribuaient davantage que les zones rurales au fonctionnement du SDIS. Il est cependant souligné que les services sont différents, les villes bénéficient de l'intervention de pompiers professionnels et les distances avec les

---

casernes sont généralement plus réduite qu'en campagne. Cette notion n'est pas prise en compte dans le calcul.

Il est également à noter qu'un nouveau plan de sécurité est mise en place depuis 2 ans pour responsabilisé les maires des communes.

#### **6.6 Petite Cité de caractère :**

Les travaux d'embellissement sont des prérequis incontournables dans le cadre de l'obtention du label Petite Cité de Caractère. Dans ce cadre, la commune de Montsaugeon et la CCAVM, maître d'ouvrage, ont décrété un programme de travaux sur 3 ans, avec une participation financière annuelle de 10 000 € pour chacune des deux entités.

La commune de Montsaugeon a d'ores et déjà délibéré en ce sens.

#### **6.7 Augmentation du coût de l'agrandissement de la maison forestière du Conservatoire d'Initiation à la Nature (CIN) :**

L'estimation de 120 000 € faite au départ s'est révélée peu réaliste au regard des travaux à réaliser. L'ouverture prochaine du Parc national laisse penser que l'Éco domaine des Chemins de traverse, développé par la CIN, connaîtra une fréquentation accrue dans un avenir proche. D'autre part, les 240 000 € désormais alloués à ce projet devrait être en partie compensés par une augmentation du loyer dont s'acquitte la Ligue de l'enseignement.

#### **6.8 Implantation du siège de l'Établissement Public Parc National (EPPN)**

Un montant de 50 000 €, relatif aux travaux d'aménagement à réaliser dans les locaux qui accueilleront le Pôle administratif du Parc dans l'attente de l'achèvement du bâtiment définitif, est d'ores et déjà inscrit au budget. Il s'agit d'amorcer le projet, étant entendu que si la candidature conjointe de la CCAVM et de la commune d'Auberive aboutissait, les crédits seraient augmentés à hauteur des besoins.

Le budget prévisionnel du projet est de 3 700 000 € HT, budget pour lequel 80% de subvention sont escomptées. Le reste à charge, 1 400 000 €, fera l'objet d'un emprunt.

Si chacun reconnaît la qualité du dossier de candidature conjoint de la CCAVM et de la commune d'Auberive, des voix s'élèvent pour regretter que ce travail ait été confié à un groupe restreint d'élus. Un portage collectif, associant également les acteurs locaux aurait, de leur point de vue, davantage témoigné de l'adhésion du territoire au projet.

Les éléments suivants expliquent le choix de la CCAVM et de la commune d'Auberive d'un travail en groupe restreint :

- Un délai très court entre la réception du cahier des charges et la date limite d'envoi des dossiers de candidature à la préfecture - 4 semaines tout au plus.
- Une nécessité de confidentialité de par la nature de la construction choisie : un bâti contemporain et innovant, utilisant une ressource locale, renouvelable, le bois et plus particulièrement une essence encore peu utilisée en tant que bois de structure mais en pleine essor, le bois de hêtre. Si cette technique de construction très novatrice est un véritable atout pour la candidature de la CCAVM, elle pouvait être implantée sur n'importe quel site, d'où la discrétion sciemment observée autour de l'élaboration du dossier de candidature jusqu'à son envoi en préfecture.

#### **6.9 Réhabilitation du gymnase de Prauthoy :**

Un minimum de travaux sont budgétés - 3 000 € - dans l'attente d'une part, du passage de la commission de sécurité sur le site, et d'autre part, de l'élaboration du montage financier. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président assure le conseil que la nécessaire réhabilitation du gymnase sera de toute façon menée à bien.

Il est souligné que 3 000 € destinés au domaine sportif cela semble peu. A cela il faut ajouter les 80 000 € annuel que la CCAVM consacre à l'entretien de la Halle de la Santé et de la Forme bien que n'ayant pas la compétence.

---

#### **6.10 Vote des Taux :**

Il est demandé de procéder au vote des taux avant le vote du budget primitif. Le maintien des taux est donc approuvé avant le vote du budget primitif.

#### **6.11 Vote du budget primitif :**

- Budget de fonctionnement : 3 abstentions
- Budget d'investissement : 7 abstentions.

Il est souligné que bien que ce ne soit pas une obligation pour la CCAVM, l'organisation d'un débat d'orientation aurait été un préalable souhaitable à l'élaboration du budget d'investissement.

Le Montsaugeonnais, le 29 mars 2019  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Jean-Michel RABIET  
Par subdélégation du Président.